

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Éléments de direction d'orchestre
Code	
Filières, orientations et options	<ul style="list-style-type: none"> - Master of Arts en interprétation musicale - Accompagnement - Chef-fe de chant - Master of Arts en interprétation musicale - Maestro al cembalo et direction d'ensembles baroques - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction de chœur spécialisée - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition de musique mixte -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	<p>Si cours annuel : _____</p> <p>Si cours semestriel : _____</p>
2. Organisation	
Organisation temporelle	<p>Cours régulier annuel</p> <p><i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i></p>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	2x3 heures tous les 15 jours environ
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Nombre d'étudiant-e-s : variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer la capacité à lire et à analyser des partitions d'orchestre, en identifiant les éléments structurels, harmoniques et stylistiques pour une interprétation éclairée. ○ Acquérir les compétences nécessaires pour planifier et organiser efficacement les répétitions d'un ensemble instrumental, en définissant des objectifs clairs et en optimisant le temps de travail. 	

- Sélectionner de manière raisonnée des stratégies de travail en fonction du répertoire, en appliquant des méthodes pédagogiques et techniques appropriées pour atteindre les objectifs artistiques.
- Développer la capacité à diriger un ensemble instrumental ou l'Orchestre Atelier en répétition, en communiquant des directives claires et en inspirant les musicien-ne-s pour une performance cohérente et expressive.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Cours-ateliers en petit effectif :

- Cours à la table (analyse orientée et technique gestuelle)
- Cours avec piano (technique gestuelle, répertoire, préparation des œuvres dirigées devant l'orchestre atelier)
- Cours avec un quintette à cordes (technique de travail devant l'orchestre, spécificité du travail avec instruments)
- Cours avec l'orchestre atelier (technique de travail devant l'orchestre, spécificité du travail avec instruments)

Cours individuels :

- Analyse orientée
- Technique gestuelle de direction d'orchestre

Le programme détaillé est envoyé aux étudiant-e-s concerné-e-s en tout début d'année scolaire.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté
Participation

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe
Expert-e interne
Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative
Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

Pour les étudiant-e-s **Chef-fe-s de chœur** et **Maestro al cembalo**, l'évaluation a lieu au cours d'un examen devant l'orchestre atelier et consiste dans le travail d'une œuvre étudiée durant l'année (10 minutes). La validation implique une note donnée par le jury composé d'un-e représentant-e de la direction qui préside et d'un-e expert-e externe.

Pour les étudiant-e-s en **Composition et Composition mixte**, l'évaluation a lieu au cours d'un examen devant un ensemble instrumental de 6 musicien-ne-s (orchestre atelier) et consiste dans le travail et la direction

d'une composition réalisée pour l'examen. La validation implique une note donnée par le jury composé d'un-e professeur-e de la classe de composition et d'un-e représentant-e de la direction.

Pour les étudiant-e-s admis en **deuxième année de module d'ouverture (BA3)**, l'évaluation a lieu au cours d'un examen devant l'orchestre atelier et consiste dans le travail d'une œuvre étudiée durant l'année (10 minutes). La validation implique une note donnée par le jury composé d'un-e représentant-e de la direction qui préside et d'un-e expert-e externe.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

Ce cours regroupe aussi les étudiant-e-s admis-es en 2e année du module d'ouverture en direction d'orchestre (BA3) et ceux et celles admis-es à le suivre en tant que cours à choix. Il peut être considéré comme une aide à l'examen d'entrée en Master de direction d'orchestre.

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Laurent GAY

11. Validation du descriptif

Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM